

Informations sur les stages 2026 - 2027

Classes	Dates	Semaines sur temps scolaire	Semaines sur vacances scolaires
3ème EA	Stage 1 : Du 08/02/2027 au 12/02/2027	1	0
	Stage 2 : Du 30/03/2027 au 09/04/2027	2	0
	Stage 1 : Du 14/06/2027 au 25/06/2027	2	0
2nde GT	Stage 1 : Du 15/02/2027 au 19/02/2027	0	1
	Stage 2 : Du 12/04/2027 au 16/04/2027	0	1
	Stage 3 : Du 14/06/2027 au 09/07/2027	3	1
2nde Pro Productions	Stages collectifs tout au long de l'année	2	0
	Stage 1 : Du 15/02/2027 au 19/02/2027	0	1
	Stage 2 : Du 05/04/2027 au 16/04/2027	1	1
Bac Pro 1 CGEA	Stage 3 : Du 07/06/2027 au 02/07/2027	4	0
	Stage Ferme de la Grange	1	0
	Stage Collectif : Tout au long de l'année ESDD + Récup Vécu	2	0
Bac Pro 2 CGEA	Réalisé en 1ère 2025 / 2026 (dont ESDD)	8	2
	Stage 1 : Du 12/10/2026 au 23/10/2026	1	1
	Stage 2 : Du 09/11/2026 au 13/11/2026	1	0
	Stage 3 : Du 22/02/2027 au 05/03/2027	2	1
	Stage 4 : Du 18/05/2027 au 21/05/2027	1	0
Bac Pro 1 GMNF	Stage Co VVMP : du 02/09/2026 au 04/09/2026	1	0
	Stage Ferme de la Grange	1	0
	Stage 1 : Du 28/09/2026 au 02/10/2026	1	0
	Stage 2 : Du 30/11/2026 au 04/12/2026	1	0
	Stage 3 : Du 22/03/2027 au 26/03/2027	1	0
Bac Pro 2 GMNF	Stage 4 : Du 07/06/2027 au 02/07/2027	4	0
	Stage collectif : ESDD + Récup Vécu	2	0
	Réalisé en 1ère 2025 / 2026 (dont ESDD)	8	2
	Stage 1 : Du 12/10/2026 au 06/11/2026	2	1
	Stage 2 : Du 08/02/2027 au 05/03/2027	2	1
1ère STAV	Stage Co : VVMP : Répartie sur d'autres jours	1	0
	Stage 1 : Du 14/06/2027 au 09/07/2027	2	1
	Stages Collectifs	2	0
Term STAV	Stage 1 : Du 12/10/2026 au 23/10/2026	1	1
	Stages Collectifs	1	0

Quelques informations sur les stages :

- Chaque élève a une fiche d'information à transmettre à l'entreprise qui le reçoit en stage. Cette fiche, à compléter, permet d'établir la convention de stage de la manière la plus précise (période, coordonnées...).
- Une fois la convention prête, elle est envoyée à l'entreprise ou structure, puis à la famille qui nous la retourne dans son intégralité signée.
- Le Directeur du lycée signe la convention en dernier sans quoi l'apprenant ne peut partir en stage.
- Un exemplaire scanné vous est ensuite transmis numériquement à vous et à l'entreprise.

Classes	Dates	Semaines sur temps scolaire	Semaines sur vacances scolaires
BTS A 1 Gestion et Protection de la Nature	Stage 1 : Du 30/03/2027 au 23/04/2027	2	2
	Stage 2 : Du 07/06/2027 au 31/08/2027	4	4
BTS A 2 Gestion et Protection de la Nature	Stage 1 : Du 31/08/2026 au 04/09/2026	1	0
	Stages collectifs (littoral, hydrobio, voyage)	4	0
BTS A 1 Métiers de l'élevage	Stage Porc : Du 07/12/2026 au 11/12/2026 ou Du 11/01/2027 au 15/01/2027	1	0
	Stage exploitation EPLEFPA	2	0
	Stage 1 : Du 15/02/2027 au 19/02/2027	0	1
	Stage 2 : Du 14/06/2027 au 30/07/2027	3	4
	Stage 1 : Du 26/10/2026 au 06/11/2026	1	1
BTS A 2 Métiers de l'élevage	Stage 2 : Du 15/02/2027 au 19/02/2027	0	1
	Stage 1 : Du 24/05/2027 au 30/07/2027	6	4
	Stage M51	1	0
	Stage 1 : Du 05/10/2026 au 06/11/2026	3	2
	Stage M58	1	0

Gratification - Indemnité: Quelles règles ?

- **Gratification :**
 - Les élèves en stage peuvent bénéficier d'une gratification versée par l'entreprise d'accueil. Cette gratification doit correspondre aux règles suivantes :
 - Le versement d'une gratification mensuelle au stagiaire est **obligatoire** dès lors qu'il est accueilli par l'entreprise plus de deux mois consécutifs. Si sa présence n'est pas continue, la gratification doit être versée à partir de la **309ème heure de stage**.
 - Le montant minimum est fixé à 15 % du **plafond de la Sécurité sociale**, soit **4,50 €** par heure de présence effective au 1er janvier 2026.
 - En dessous de cette durée de deux mois, la gratification est **facultative** et relève d'une négociation entre le stagiaire et l'organisme d'accueil.

Indemnités de l'état :

- Depuis 2023, les élèves en voie professionnelle perçoivent une allocation en stage :
- ☐ 2nde Pro : 10 € / jour (max 300 € / an)
 - ☐ 1ère Pro : 15 € / jour (max 900 € / an)
 - ☐ Term Pro : 20 € / jour (max 800 € / an)